



Construction d'un appentis sous toiture

Par **RAYMOND GABRIEL**, le **06/09/2017** à **16:15**

Bonjour, ma maison en forme de chalet a un toit qui déborde sur le côté et couvre une zone de quelques mètres de profond sur toute la longueur de la maison. Sur le cadastre, ce débordement du toit ne figure pas (seules les murs en dur sont dessinés). La maison se situe en Z forestière, non-constructible. Ais-je néanmoins le droit de fermer ce qui se trouve sous ce toit, en précisant qu'il n'y a aucune ouverture permettant d'accéder de l'intérieur de la maison, mon but n'étant pas d'augmenter la surface habitable mais de créer un appentis (en bois) pour y faire du remisage par l'extérieur. Merci de vos réponses !

Par **Josh Randall**, le **10/11/2017** à **11:31**

Bonjour

Le projet envisagé va modifier l'aspect extérieur du chalet et va créer une surface de plancher. Je doute que cela soit réalisable, à moins que le PLU permette de toutes petites extensions

Par **youris**, le **10/11/2017** à **11:59**

bonjour,
vous pouvez vous renseigner auprès du service d'urbanisme de votre commune.
selon votre description, votre appentis existe déjà mais vous voulez le fermer sur les trois faces donc comme indiqué, cela nécessite une autorisation d'urbanisme.
salutations